

maintenant que l'éloignement de M. Laurent tenait moins à sa personne qu'aux circonstances... On voyait à Berlin dans chaque prêtre qui avait respiré l'air contagieux de la Belgique un conspirateur, et M. Laurent tout aussi étranger que l'archevêque de Cologne à des menées politiques n'en fut pas moins soupçonné que ce haut dignitaire de l'Eglise et soumis comme lui à une espèce de prescription. Ce fut aussi l'influence de la Prusse qui fortifia à son égard le mauvais vouloir des gouvernements dont ressortait son vicariat, mauvais vouloir cependant qui tirait sa première origine de la faute commise ici de n'avoir pas cherché d'abord à s'assurer d'une manière quelconque si le choix leur conviendrait... »¹⁾

Faute de pouvoir passer les frontières de l'Etat de Hambourg Laurent prolonge le séjour qu'il fait à Aix-la-Chapelle depuis le 6 janvier, jour des Rois. La population le comble de témoignages de déférence, dans les églises le clergé lui réserve le siège d'apparat. Ces journées l'opposent une dernière fois au vicaire général Hüsgen qui rappelle au doyen d'Aix qu'il est interdit aux ecclésiastiques étrangers d'officier publiquement. Ce faisant Hüsgen obéit à une injonction du président de la province, Bodelschwingh, qui conteste la validité du passeport que Laurent s'est fait délivrer par la légation prussienne de Bruxelles qui l'assimile à un simple « particulier sans profession », et est visé uniquement pour le passage à travers les Etats prussiens. Bodelschwingh redoute des complications politiques et fait même allusion à des rumeurs présentant l'évêque Laurent comme candidat au siège de Cologne. Le 4 février le commissaire de police d'Aix vient le trouver dans son appartement, porteur d'un ordre du cabinet intimant à l'évêque de mettre fin à son séjour dans la ville natale. Laurent ne s'en émeut pas, la communication ne lui paraît pas inattendue. Il part le soir même et reprend sans tarder le chemin de Liège où Mgr van Bommel l'installe avec une attention délicate dans son palais. Une protestation adressée au roi est suivie d'une réponse qui l'atteint vers la mi-mars: Frédéric-Guillaume ne verra pas d'obstacle à ce qu'il se rende dans sa ville natale, mais il ne le considère plus comme son sujet, vu qu'il a quitté le territoire prussien depuis onze ans, de son propre gré, sans y avoir été autorisé et qu'il a accepté de remplir des « fonctions administratives » à l'étranger. Laurent se plaint à noter que le roi a écarté de son réquisitoire la défense de séjourner à Aix, par contre le fait qu'il est censé avoir perdu sa qualité de sujet prussien ne pourra que rendre plus difficile encore l'exécution de la mission que le Saint-Siège lui a confiée en Allemagne.

Pourtant il fallait aviser. L'internonce Fornari l'ayant informé que les cabinets de Vienne, de Munich et de Paris continuaient à s'entremettre auprès des gouvernements protestants et que la Propa-

¹⁾ Lettre au baron Huyssen de Kattendyke, ministre des affaires étrangères néerlandais, du 22 février 1842. Arch. Gouv. Lux. Rég. 1842-57. N° 112.